



Newsletter fin d'année 2023

Inhaltsverzeichnis

- [Pas de taxe sur les jets privés dans la nouvelle loi sur le CO2](#)
- [Loi sur la protection de l'environnement: à adapter en conséquence](#)
- [Prolongement des pistes à Zurich: vote le 3 mars](#)
- [Grand meeting aérien fin août à Emmen](#)
- [Le conseiller fédéral Albert Rösti à notre AG](#)

Chères lectrices, chers lecteurs,

La première session du nouveau Parlement est déjà terminée. AEROSUISSE a exprimé ses préoccupations au Conseil national et au Conseil des Etats. Nous avons pu enregistrer un succès le 20 décembre, lorsque, après le Conseil des Etats, le Conseil national a également rejeté la taxe sur les jets privés dans la nouvelle loi sur le CO2. Cette taxe est donc définitivement abandonnée.

Les compagnies aériennes suisses et les aéroports nationaux peuvent dresser un bilan positif de l'année 2023. Mais à l'horizon, les futurs défis pour l'aviation sont clairement visibles : L'allongement des pistes à Zurich, la mise en œuvre de l'obligation d'incorporer les carburants renouvelables en Suisse et de nouvelles prescriptions concernant la loi sur la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns. Nous avons besoin de votre soutien. Sans vous, AEROUISSE ne peut pas s'engager pour l'aviation en Suisse. Nous vous remercions de votre contribution au cours de l'année passée et comptons sur vous pour faire partie de nos membres en 2024.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, un joyeux Noël et nos meilleurs vœux pour 2024.

Thomas Hurter, conseiller national et président d'AEROSUISSE



Pas de taxe sur les jets privés dans la nouvelle loi sur le CO2

Le 20 décembre, le Conseil national a clairement rejeté, par 108 voix contre 87 et 3 abstentions, la taxe sur les jets privés proposée par la Commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N) dans la [loi révisée sur le CO2](#). Elle aurait grevé l'aviation d'affaires en Suisse de 500 à 3000 francs pour chaque décollage d'un avion de plus de 5,7 tonnes. Lors des débats, AEROSUISSE a souligné l'importance de l'aviation d'affaires pour le site économique suisse et s'est engagée en faveur d'une obligation d'incorporer du carburant exempt d'énergies fossiles plutôt que de nouvelles taxes. Le Conseil national a également suivi la proposition d'AEROSUISSE de limiter à 30 millions de francs au maximum les subventions provenant des fonds du trafic aérien pour le trafic de voyageurs transfrontalier et d'affecter la part du lion à des projets pilotes pour la production de carburants d'aviation synthétiques renouvelables.

Loi sur la protection de l'environnement: à adapter en conséquence

Lors des délibérations sur la [loi sur la protection de l'environnement](#) le 6 décembre, le Conseil des États n'a pas suivi nos propositions en tous points. Il s'agit en l'occurrence de la sécurité juridique en matière de développement de l'urbanisation à proximité des aéroports. AEROSUISSE s'engage pour des valeurs limites de bruit adaptées à la situation, afin de permettre le développement de l'urbanisation dans la région de l'aéroport. La loi sur la protection de l'environnement sera traitée par le Conseil national en 2024, nous informerons les membres de la commission de protection de l'environnement du Conseil national en conséquence.

Prolongement des pistes à Zurich: vote le 3 mars

Depuis 1976 – soit depuis bientôt 50 ans – l'aéroport de Zurich gère son trafic via le même système de pistes. En raison de plusieurs incidents, la Confédération a exigé des mesures de sécurité dès 2012. Le prolongement de la piste de décollage principale 10/28 de 400 mètres vers l'ouest à une longueur de 2900 mètres et de la

piste 14/32 de 280 mètres vers le nord à une longueur de 3580 mètres permettra non seulement de renforcer la sécurité, mais aussi d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cela devrait également permettre aux derniers vols de décoller plus tôt le soir. Le 3 mars 2024, les électeurs zurichoïses se prononceront à ce sujet. AEROSUISSE soutient fermement le prolongement des pistes.

[Prolongement des pistes à Zurich](#)

Grand meeting aérien fin août à Emmen

Les Forces aériennes suisses fêteront leur 110e anniversaire les 30 et 31 août 2024 à l'aérodrome d'Emmen avec un grand meeting aérien. Par la même occasion, la Patrouille Suisse fêtera son 60e anniversaire et le PC-7 TEAM ses 35 ans d'existence. Des escadrilles de voltige étrangères sont également attendues et le nouvel avion de combat de la Suisse, le Lockheed-Martin F-35A, sera également présent. Pour plus d'informations : www.airspirit24.ch

Le conseiller fédéral Albert Rösti à notre AG

AEROSUISSE se réjouit que le chef du DETEC, le conseiller fédéral Albert Rösti, sera présent à notre assemblée générale le **vendredi 31 mai 2024**. Réservez dès aujourd'hui ce vendredi après-midi. L'assemblée générale 2024 aura lieu à **l'aéroport de Berne**.

AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses

Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne

info@aerosuisse.ch

www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)
[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)